

Tarif Electricité


L'abonnement m'assure que mon local professionnel est bien alimenté par le réseau électrique. Il dépend de la puissance (mesurée en kVA) utilisée par mes appareils électriques lorsqu'ils fonctionnent simultanément.

Offre de marché, prix de la consommation en €/kWh et de l'abonnement hors taxes (HT) fixes jusqu'au 31/12/2024.

Celles-ci sont identiques chez tous les fournisseurs et viennent s'appliquer à la part fixe (abonnement) comme à la part variable (consommation) de mon tarif d'électricité.

Electricité - Option tarifaire Base			
Puissance souscrite	Abonnement mensuel ⁽²⁾ (€)	Prix du kWh ⁽²⁾ (en €/kWh)	Prix indicatif du kWh Hors TURPE (en €/kWh)
	HT ⁽³⁾	HT ⁽³⁾	HT ⁽³⁾
3 kVA	15,63	0,1946	0,1485
6 kVA	18,24	0,1946	0,1485
9 kVA	20,85	0,1946	0,1485
12 kVA	23,46	0,1946	0,1485
15 kVA	26,07	0,1946	0,1485
18 kVA	28,68	0,1946	0,1485
24 kVA	33,90	0,1946	0,1485
30 kVA	39,12	0,1946	0,1485
36 kVA	44,34	0,1946	0,1485

Electricité - Option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses					
Puissance souscrite	Abonnement mensuel ⁽²⁾ (€)	Prix du kWh ⁽²⁾ (en €/kWh)		Prix indicatif du kWh Hors TURPE (en €/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses
	HT ⁽³⁾	HT ⁽³⁾		HT ⁽³⁾	
6 kVA	19,44	0,2082	0,1392	0,1654	0,0964
9 kVA	22,65	0,2082	0,1392	0,1654	0,0964
12 kVA	25,86	0,2082	0,1392	0,1654	0,0964
15 kVA	29,07	0,2082	0,1392	0,1654	0,0964
18 kVA	32,28	0,2082	0,1392	0,1654	0,0964
24 kVA	38,70	0,2082	0,1392	0,1654	0,0964
30 kVA	45,12	0,2082	0,1392	0,1654	0,0964
36 kVA	51,54	0,2082	0,1392	0,1654	0,0964

Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement, ma consommation en €/kWh et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs). Il dépend également de la zone géographique dans laquelle se situe mon local professionnel.

Gaz ⁽²⁾					
Tarif		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)	Prix du kWh (en €/kWh)	Prix indicatif du kWh hors ATRD/ATRT (en €/kWh)
			HT ⁽³⁾	HT ⁽³⁾	HT ⁽³⁾
T1	Zone 1	<4MWh	13,68	0,1107	0,07292
	Zone 2		13,68	0,1112	0,07292
	Zone 3		13,68	0,1123	0,07292
	Zone 4		13,68	0,1133	0,07292
	Zone 5		13,68	0,1147	0,07292
	Zone 6		13,68	0,1165	0,07292
T2	Zone 1	≥ 4MWh	22,13	0,0910	0,07458
	Zone 2		22,13	0,0922	0,07458
	Zone 3		22,13	0,0938	0,07458
	Zone 4		22,13	0,0963	0,07458
	Zone 5		22,13	0,0992	0,07458
	Zone 6		22,13	0,1030	0,07458

Inclus dans votre offre

- **Un Service Client facilement joignable** : nos conseillers professionnels sont à votre écoute 6j/7 du lundi au samedi de 9h à 19h pour répondre à vos questions. Nous sommes aussi disponibles par email.
- **Un accompagnement personnalisé** : Gratuitement, vous avez accès à vos historiques de consommation et de facturation. Toutes vos données sont téléchargeables en un clic sur votre espace client au quotidien.
- **Les Solutions Pros** : Parce que nous savons qu'un Professionnel a des besoins spécifiques et que pour lui le temps est compté, TotalEnergies vous propose Les Solutions Pros. Des services destinés à vous faciliter la vie au quotidien : des demandes traitées en express, un réseau de techniciens partenaires et des assistances dépannage.

Options et services

Option	Abonnement mensuel (€)
	HT
Assistance Pro 24h/24	4,99€ / mois

Frais annexes

Type de Frais	Prix HT
Frais de retard de paiement	40€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4€ / duplicata

Souscrire un contrat d'énergie à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement et sans frais, un contrat au tarif réglementé de vente d'électricité sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité, le client non-domestique atteste employer moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou les recettes sont inférieures à 2 millions d'euros.

(1) Aides applicables sous réserve d'éligibilité après renvoi de l'attestation. Elles seront appliquées directement en réduction de vos factures. Vous êtes une TPE ou assimilable, vous bénéficiez du bouclier tarifaire, qui permettra d'aboutir post aides à un niveau de tarif équivalent au Tarif Réglementé de Vente électricité (TRVE). Vous êtes une PME ou assimilable, vous bénéficiez de l'amortisseur électricité : retrouvez les informations sur les aides gouvernementales sur <https://www.totalenergies.fr/professionnels/aides-de-letat> et sur le calcul de l'amortisseur pour les PME sur <https://www.totalenergies.fr/professionnels/aides-de-letat/explications-factures-pme-amortisseur>.

(2) Les charges liées à l'acheminement sont intégrées, à l'euro près, dans l'abonnement et le prix du kWh indiqués ci-avant conformément, pour l'élec : aux tarifs d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) en vigueur à la date d'édition de la présente grille et, pour le gaz : aux tarifs d'accès des tiers au réseau de transport de gaz naturel (ATRT) et aux tarifs d'accès des tiers au réseau de distribution de gaz naturel (ATRD) en vigueur à la date d'édition de la présente grille. Le TURPE, l'ATRD et l'ATRT sont des tarifs réglementés, déterminés sur la base notamment des principes et méthodes fixés par la Commission de régulation de l'Énergie. Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année. Toute évolution des charges liées à l'acheminement (TURPE, ATRT et/ou ATRD) pourra être répercutée de plein droit dans le prix du kWh et l'abonnement du client, à l'euro près. Les prix du kWh hors TURPE et hors ATRT/ATRD sont indiqués à titre indicatif dans la présente grille.

(3) Les prix indiqués ci-avant s'entendent hors taxes et contributions. Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur est facturé au Client en sus des prix indiqués ci-avant. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité : la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) ainsi que les taxes locales (comprenant les taxes départementales et les taxes communales) et pour le gaz : la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel). Chaque taxe locale appliquée au Client sera celle à laquelle il est réellement assujéti en fonction de sa localisation géographique.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! www.totalenergies.fr - TotalEnergies Electricité et Gaz France SA - Capital : 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur <https://www.totalenergies.fr/conditions-generales-de-vente>